

LEGENDE

-  Limites communales
-  Limites des zones
- UA** Nom des zones
-  Routes principales et secondaires
-  Réseau hydrographique
-  Surface en eau

Autres prescriptions

-  Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles
-  OAP Densités
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-II du CU
-  Périmètre commercial à préserver
-  Périmètre délimité des abords

Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU

-  Boisements
 -  Arbre remarquable
 -  Éléments de patrimoine
-  Haies
-  Alignement d'arbres
-  Murets

Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU

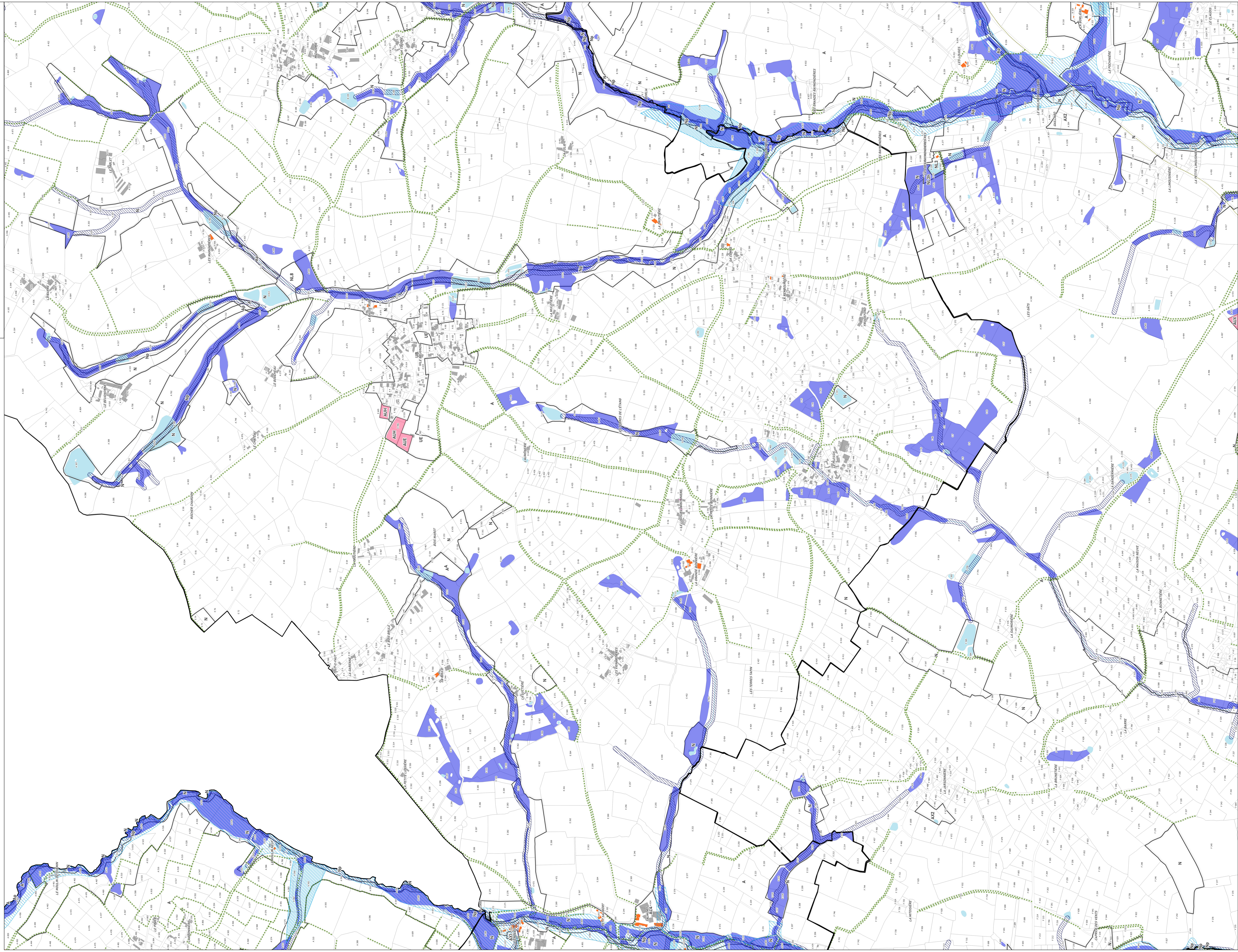
-  Zones humides
-  Abords des cours d'eau

Risques et contraintes

-  Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)
-  Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
-  Zone non aedificandi
-  Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du CU
-  Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU

Emplacements réservés

-  Emplacement réservés



UA : Centre-bourgs historiques
UAp : Centre-bourgs historiques patrimoniaux
UAj : Espaces verts paysagers à préserver
UB : Tissus de faubourgs
UBj : Espaces verts paysagers à préserver
UR : Zone résidentielle récente
URj : Espaces verts paysagers à préserver
UE : Zone d'équipement
UX : Zone économique
UA : ZACOM de l'Avenir
UXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
UAUX : ZACOM de l'Avenir
AUXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale
2AU : Zone à urbaniser à long terme
A : Zone agricole
AP : Zone agricole protégée
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole
N : Zone naturelle
NP : Zone naturelle protégée
NL, NX : STECAL en zone naturelle